

Longueuil, le 3 février 2017

## AUX ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

**Objet : Ajout d'un nouvel abattoir de proximité et impact sur le calcul du coût de transport**

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à notre correspondance du 1<sup>er</sup> février courant, les Éleveurs de porcs tiennent à vous informer que le statut d'Abattoir Lamarche fait actuellement l'objet d'une procédure auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Nous vous rappelons que cet abattoir est situé à Racine dans les Cantons-de-l'Est et que les Éleveurs le considèrent comme un **abattoir autorisé** en vertu de la *Convention de mise en marché des porcs* à compter du **5 février prochain**, ce qui a des impacts sur le calcul des frais de transport assumés par les Acheteurs comme prévu à la Convention, de même que sur le calcul de la péréquation établi par le *Règlement sur la mise en commun des frais de transport des porcs*.

Compte tenu de la procédure en cours devant la RMAAQ, nous tenons à vous informer que les Éleveurs maintiennent le statu quo et ne modifient pas pour l'instant le calcul des frais de transport et de la péréquation dans l'attente que la Régie rende sa décision, et sous réserve d'ajustements ultérieurs.

Nous vous demandons donc de ne pas tenir compte de la correspondance du 1<sup>er</sup> février 2017, mais de conserver précieusement votre « rapport abattoir assigné ».

Si des informations complémentaires vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec notre personnel du Service de la mise en marché au **numéro sans frais 1 800 363-7672**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Daniel Hudon  
Directeur, Service de la mise en marché

/cd